

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 Août 2017

Membres présents : Mrs SAVOYE - DAUTUN – BULLIAT- LAMURE - Mmes CHAVY - DEFNET - PERRET - PRALUS - MAISONNEUVE– Mrs RINGUET - TOURNISSOUX – PASCAL - RECOUDES

Membres excusés : Mmes LORON - GUILLET - Mr PERRET

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien RECOUDES

Ordre du jour :

- 1) Demande de subvention
- 2) Travaux divers
- 3) Personnel communal
- 4) Questions diverses



1) Demandes de subvention

1.1) **Subvention Cru Morgon**

Monsieur SAVOYE expose au Conseil Municipal qu'il convient de verser une subvention exceptionnelle à l'association des producteurs du Cru Morgon. Le montant de la subvention s'élève à la somme de 2 500 €.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

DECIDE de verser à l'association des producteurs du Cru Morgon la somme de 2 500€ correspondant à une subvention exceptionnelle.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.

1.2) **Subvention Amicale des Sapeurs-Pompiers**

Monsieur SAVOYE expose au Conseil Municipal qu'il convient de verser une subvention exceptionnelle à l'amicale des Sapeurs-Pompiers. Le montant de la subvention s'élève à la somme de 1 600 €.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

DECIDE de verser à l'association des producteurs du Cru Morgon la somme de 1 600€ correspondant à une subvention exceptionnelle.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.

1.3) Subvention au Weekend Beaujolais

Monsieur SAVOYE donne lecture de la demande formulée par le Weekend Beaujolais qui souhaitent louer des chapiteaux, tables et chaises pour le Beaujolais Challenge qui aura lieu en Mai 2018. Un devis de Resth'ho location est joint à la demande. Le devis s'élève à la somme de 2 143 €. L'association aimerait que la commune finance tout ou partie de cette dépense. Le Conseil Municipal ne se prononce pas et souhaite qu'une demande de prêt de matériel soit faite auprès de la CCSB.

2) Travaux divers

2.1 Monsieur SAVOYE donne lecture d'un devis du SYDER concernant le remplacement d'un luminaire à « Morgon ». Le devis s'élève à la somme de 435€. Le Conseil Municipal accepte le devis.

2.2 Monsieur SAVOYE donne lecture d'un devis du SYDER concernant le remplacement d'un luminaire à « rue des sources ». Le devis s'élève à la somme de 435€. Le Conseil Municipal accepte le devis.

2.3 Monsieur SAVOYE donne lecture d'un devis du SYDER concernant le prolongement de l'éclairage public dans la zone artisanale des Marcellins. Le devis s'élève à la somme de 604€/an/15ans€. Le Conseil Municipal accepte le devis. Mr TOURNISSOUX prend contact avec le SYDER afin de voir en quoi consiste l'option solaire pour 7€/an/15ans en supplément du devis.

2.4 Demande de subvention auprès de la DRAC pour la restauration du tableau Saint Joseph et l'enfant Jésus

Le tableau Saint Joseph et l'enfant Jésus classé parmi les monuments historiques du département du Rhône doit faire l'objet d'une restauration. Le coût de la restauration se décompose de la manière suivante :

- restauration de la toile par Mr Aldo PEAUCELLE	7 950.00 € HT
- restauration du cadre par Mr Aldo PEAUCELLE	3 392.00 € HT
- coût du transport aller/retour par Ets CHAMONARD	880.00 € HT
Montant Total	12 222.00 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

SOLLICITE une subvention auprès de l'état l'attribution d'une subvention pour l'opération suivante :

- restauration de la toile par Mr Aldo PEAUCELLE	7 950.00 € HT
- restauration du cadre par Mr Aldo PEAUCELLE	3 392.00 € HT
- coût du transport aller/retour par Ets CHAMONARD	880.00 € HT
Montant Total	12 222.00 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la DRAC pour une subvention

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires au dossier

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget communal 2017

2.5 Madame CHAVY informe le Conseil Municipal que les travaux de peinture de la salle d'évolution sont terminés.

2.6 Madame CHAVY informe le Conseil Municipal que les travaux d'aménagement d'une 7^{ème} classe sont terminés et remercie les entreprises qui ont effectuées les travaux dans les délais impartie ainsi que les employés communaux.

2.7 Monsieur RECOUDES donne lecture du devis de la SEB concernant l'installation d'une alarme vol pour la salle informatique de l'école primaire. Le devis s'élève à la somme de 2 123.50€ TTC. Le Conseil Municipal décide de se renseigner auprès de notre assureur.

3) Personnel communal

3.1 Madame CHAVY informe le Conseil Municipal que le temps de travail des 3 ATSEM sera diminué à raison de 3h par semaine étant donné l'arrêt des TAP.

3.2 Madame CHAVY informe le Conseil Municipal que Mme CHATELET a été recrutée entant qu'ATSEM à la commune de Beaujeu. Mme DAMIRON assurera son remplacement à la surveillance de la cantine scolaire.

3.3 Madame CHAVY informe le Conseil Municipal que Mme POLLET Lydie assurera à compter du 4 septembre 2017 les inscriptions pour la cantine ainsi que les études surveillées.

4) Questions diverses

4.1 Madame CHAVY informe le Conseil Municipal que l'école maternelle souhaite acquérir un vidéoprojecteur ainsi qu'une sono mobile. L'école maternelle demande si la commune peut prendre en charge l'acquisition d'un des deux. Après délibération, le Conseil Municipal accepte de prendre en charge l'achat d'un vidéoprojecteur. Mr RECOUDES se charge du dossier.

4.2 Monsieur DAUTUN donne lecture d'une demande formulée par la classe 2018 de Belleville sur Saône qui souhaite louer la salle des fêtes le dimanche 25 février 2018 à l'occasion de leur banquet des conscrits. Le Conseil Municipal refuse.

4.3 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal que la société ITS procèdera à l'enlèvement du distributeur de billets à la Banque LCL le Mardi 19 septembre 2017.

4.4 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal que le Rallye Lyon Charbonnières aura lieu les 20 et 21 avril 2018. Le Conseil Municipal accepte le passage du rallye Lyon Charbonnières sur la commune sous conditions que le coussin berlinois de saint joseph soit démonté et remonté par les organisateurs du Rallye.

4.5 Monsieur SAVOYE donne lecture au Conseil Municipal de la demande de renouvellement d'emplacement faite par Jamelino's afin d'occuper privativement la portion du domaine public communal situé sur le parking en bas du parc afin d'y pratiquer son activité de commerce ambulant de pizzas les vendredis soirs, samedis soirs et dimanche soirs de 17h00 à 23h00 à compter du 1^{er} septembre 2017. Le Conseil Municipal donne son accord.

4.6 Monsieur SAVOYE donne lecture au Conseil Municipal de la demande formulée par la classe en 6 de Villié Morgon qui souhaite organiser une vente de portions de paëlla à emporter le samedi midi 21 octobre 2017 sur l'esplanade au-dessus de la bibliothèque. Le Conseil Municipal donne son accord.

4.7 Monsieur PASCAL informe le Conseil Municipal que les nouveaux dépliants sur la commune ont été livrés en mairie.

4.8 Madame DEFNET demande si la commune peut faire un courrier aux riverains de Corcelette qui laissent leurs poubelles constamment au bord de la route.

4.9 Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal que la Poste devrait livrer les panneaux de dénomination des rues courant septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.